



GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES PARENTS

ÉTÉ 2026

Du 29 juin au 21 août



Tout ce que vous devez savoir sur le fonctionnement, le code de vie et les différentes politiques du camp de jour de Saint-Dominique.

RESTEZ INFORMÉS!

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK :



Camp St-Do



Table des matières

INTRODUCTION.....	0
MISSION DU CAMP	1
LE PLAISIR AVANT TOUT	1
NOUS SOMMES UN SERVICE DE CAMP DE JOUR.....	1
FORMATION DES ANIMATEURS.....	1
FORMATION EN SECOURISME	1
LE RATIO ANIMATEUR/ENFANTS	2
LES INSCRIPTIONS	3
DEMANDE POUR ANNULATION DE CAMP OU DE SERVICE DE GARDE	3
COMMUNICATION	3
RELEVÉ 24	3
SÉCURITÉ AU CAMP	4
CODE DE VIE.....	4
ARRIVÉES ET DÉPARTS DES ENFANTS	5
SERVICE DE GARDE	5
DÉPART AUTONOME	7
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT	8
BOITE À LUNCH ET COLLATIONS.....	8
QUOI METTRE DANS LE SAC DE VOTRE ENFANT	9
SORTIES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES	10
PROCÉDURES D'URGENCE	10
ÉPIDÉMIE	11
SOINS PARTICULIERS.....	11
RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉPARATION DES JEUNES	11
FOIRE AUX QUESTIONS.....	13
PLAINTES OU SUGGESTIONS.....	15
SITE DU CAMP DE JOUR	15

INTRODUCTION

Chers parents,

Voici un guide qui explique le déroulement de notre camp de jour.

Les informations de ce guide peuvent changer à tout moment sans préavis. Le cas échéant, un communiqué sera envoyé par courriel aux usagers du camp. Nous vous invitons à regarder régulièrement notre site afin de connaître la programmation, l'horaire des activités et les nouveautés.

Afin de créer un sentiment d'appartenance au camp de jour, l'équipe souhaite vous présenter sa nouvelle image! Nouveau nom, nouveau logo, nouvelles idées, toujours dans l'objectif d'offrir des services inclusifs et sécuritaires.

Bonne lecture!



MISSION DU CAMP

Offrir une programmation amusante aux enfants de 4 à 12 ans. Le tout dans un environnement sécuritaire. Le respect du code de vie et de la réglementation du camp de jour est obligatoire pour tous les campeurs. Aucune forme de violence n'est tolérée. C'est dans une atmosphère festive que les animateurs souhaitent divertir les enfants.

LE PLAISIR AVANT TOUT

Autant pour les participants que pour les employés du camp, nous nous engageons à contribuer au développement global de chacun d'eux. Par son offre d'activités variées, le camp vise à développer l'autonomie, l'estime de soi et l'adoption de saines habitudes de vie.

NOUS SOMMES UN SERVICE DE CAMP DE JOUR

Vu l'importante responsabilité qui incombe aux animateurs du camp de jour, chaque membre du personnel est formé, préparé et accompagné de façon responsable tout au long de la saison d'animation.

Certains animateurs sont en voie d'être formés en enseignement et en petite enfance, d'autres sont de jeunes adultes consciencieux qui vivent, pour la plupart, une première expérience de travail significative.

C'est donc avec le plus grand sérieux que le personnel sera encadré par des étudiants qui veilleront à la sécurité, au bien-être et au plaisir de vos enfants.

FORMATION DES ANIMATEURS

Notre personnel est formé afin d'offrir un environnement adéquat et sécuritaire à vos enfants.

- L'art de la programmation
- Les techniques d'animation
- Caractéristiques de l'enfant
- Rôles et responsabilités de l'animateur
- Leadership et communication
- L'enfant, l'animateur et la loi
- Le développement d'une thématique
- Gestion du risque
- Intervention en situation de crise
- Prévention et intervention disciplinaire (gestion de ton groupe)

FORMATION EN SECOURISME

Tout le personnel doit détenir une formation de 4 heures en secourisme. Cette formation aborde les sujets suivants :

- Plan général d'intervention en situation d'urgence;
- Perte de conscience;
- Premiers soins (plaies diverses, brûlure, morsure, piqûre, entorse et fracture, empoisonnement, troubles liés au chaud ou au froid, etc.);
- Allergies;
- Désobstruction des voies respiratoires et réanimation cardiorespiratoire (RCR) chez l'enfant;
- Utilisation du défibrillateur externe automatisé (DEA).

Offerte par une entreprise spécialisée dans la formation de premiers soins de qualité, cette certification est valide pour trois ans et doit obligatoirement être renouvelée une fois venue à échéance.

LE RATIO ANIMATEUR/ENFANTS

Le camp de jour de Saint-Dominique respecte le ratio d'encadrement suivant :

Ratio animateur/ enfants	
4-5 ans	10
6-8 ans	12
9-12 ans	15
Service de garde	20

Les animateurs doivent avoir minimalement 14 ans pour devenir animateurs.



LES INSCRIPTIONS

Période d'inscription : du 8 au 21 avril en ligne via votre compte QIDIGO. Ayant des places limitées, la formule du premier arrivée, premier servi est utilisée. S'il reste de la place, il sera possible d'inscrire les retardataires avant le 8 juin. Des frais de 50\$ par enfant s'ajouteront à votre facture. Nouvel usager: il est important de créer votre compte avant le 15 avril. Il faut prévoir un délai d'activation de votre dossier.

- Paiement en ligne uniquement
- Possibilité de faire deux versements à des dates fixes

DEMANDE POUR ANNULATION DE CAMP OU DE SERVICE DE GARDE

Vous voulez annuler une semaine ou un service de garde? Toutes les demandes seront analysées.

COMMUNICATION

Une publication sera déposée sur notre site Facebook régulièrement afin de vous informer des nouveautés et des activités à venir. Vous trouverez toute l'information relative à votre camp, le matériel à mettre dans le sac à dos, les détails concernant les sorties, les thèmes ainsi que les coordonnées pour nous joindre.

RELEVÉ 24

Afin de produire le Relevé 24, le numéro d'assurance sociale du parent demandeur est requis. Si les deux parents le demandent, bien indiquer le pourcentage ainsi que les NAS des deux parents.

Le nom légal de l'enfant est important. C'est la responsabilité du parent de fournir les informations.

La Municipalité est tenue de produire le Relevé 24 dans les délais prescrits.



SÉCURITÉ AU CAMP

La sécurité du personnel et des usagers est une priorité pour votre municipalité, c'est pour cela que l'équipe

d'animation suit une formation complète de 30 heures chaque été. Tout employé



en animation doit avoir une certification à jour en premiers soins de minimum 4 heures. Le tout est financé par votre municipalité afin d'offrir des services sécuritaires.

La formation offerte aux animateurs est inspirée de la formation DAFA. Celle-ci comprend:

- Une formation de secourisme d'au moins 4 heures qui traite les soins suivants : RCR, soins de base, premiers soins, allergies, utilisation d'un DEA, prévenir les pertes de conscience causée par la chaleur...;
- Service à la clientèle, éthique de travail;
- Techniques d'animation de groupe;
- Intégration d'enfants avec besoins;
- Mesures préventives COVID;
- Gestion de la colère et des cas difficiles;
- Question légalité;

Sécurité au camp de jour qui inclut :

- Visite des lieux et explications des dangers reliés aux produits et matériel présents sur le site.

CODE DE VIE

Si un enfant ne respecte pas les règles établies ou s'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement du groupe, le service des Loisirs exerce les mesures disciplinaires suivantes :

1er avertissement : l'enfant est avisé verbalement par l'animateur.

2e avertissement : l'enfant est rencontré par le responsable du camp qui lui explique l'attitude à corriger et prend une entente avec lui.

3e avertissement : le responsable du camp de jour rencontre l'enfant et communique avec les parents pour les informer des problèmes de comportement de leur enfant pour ensuite établir une entente mutuelle.

4e avertissement : Des mesures disciplinaires sont déterminées selon la **gravité des gestes posés**. **L'enfant peut être temporairement** suspendu pour une journée (sortie ou journée régulière) ou retiré définitivement des activités du camp de jour.

NOTE : un trouble sérieux de comportement, un acte de violence ou une crise excessive peuvent conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires, et ce, sans que les trois (3) premiers avertissements aient été appliqués. L'intérêt général primera toujours sur l'intérêt d'un particulier. C'est en appliquant cette vision que le service des loisirs traitera tout problème de comportement. Veuillez noter que même si un enfant est dans un programme d'accompagnement de notre camp de jour régulier, il devra se soumettre aux mêmes règlements que les autres campeurs.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES ENFANTS

Il est important de vous présenter à la table d'accueil ou de téléphoner au camp de jour pour signaler le départ de votre enfant. Notre responsabilité débute lorsque l'enfant est inscrit à la table d'accueil et se termine lorsque nous avons l'autorisation de le laisser partir.

Une table d'accueil sera installée sous le petit toit au 548, rue Saint-Dominique. La présence des parents n'est pas obligatoire, mais l'enfant doit s'y rendre tous les matins pour signaler son arrivée.

Le camp de jour ouvre ses portes à 8 h 50 pour accueillir les participants. Si votre enfant arrive sur le site avant 8 h 45 (au parc comme au pavillon des loisirs), les frais du service de garde s'ajouteront à votre facture sur votre compte en ligne.

SERVICE DE GARDE

Le responsable de la table d'accueil suivra une formation afin de bien vous accueillir et répondre à vos questions. Leur travail consiste à indiquer l'arrivée des enfants et le départ de ceux-ci.

Horaire du service de garde :

- ❖ 6 h 45 à 9 h
- ❖ 16 h à 17 h 30

Des frais s'ajouteront après 17 h 30 à raison de 1 \$ par minute de retard. Les frais seront chargés par le service des loisirs directement sur votre compte en ligne. Aucun argent ne sera accepté par l'équipe d'animation sur place.

*****Le camp de jour permet une période continue de garde d'un maximum de 10 heures par jour.**



DÉPART AUTONOME

Si vous désirez que votre enfant quitte par lui-même à vélo ou à pied, vous devez absolument cocher la case appropriée lors de l'inscription au camp de jour en y indiquant également l'heure à laquelle cela devient applicable.

Votre enfant devra se présenter à la table d'accueil afin de nous signaler son départ.

Un enfant qui ne détient pas cette autorisation à son dossier restera au service de garde jusqu'à ce que ses parents aient été joints.



OBJETS PERDUS

Si l'article n'est pas bien identifié, il se retrouvera aux objets perdus jusqu'à la fin du camp.

L'article est exposé là où les enfants et les parents peuvent le voir.

L'article est conservé dans un bac à la table d'accueil, afin de libérer l'espace pour les nouveaux objets.

Fin du camp : l'article non réclamé est remis à une œuvre de bienfaisance. **IL SERA IMPOSSIBLE DE LE RÉCUPÉRER.**

Il est suggéré d'apporter au camp le strict minimum afin de diminuer les risques de perte et de faciliter les déplacements, surtout lorsque les transports se font à pied avec le sac à dos



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

AIDEZ-NOUS À FAIRE VIVRE UN BEL ÉTÉ À TOUS LES JEUNES DOMINIQUEOIS! VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE!

Chaque été, le camp accueille des enfants ayant des besoins particuliers. Ce programme vise à outiller le personnel du camp afin de répondre à différentes situations. Le programme vise à intégrer un ou des enfants ayant certaines limitations ou besoins particuliers dans un camp de jour régulier.

Inscrire un enfant au programme d'accompagnement c'est :

- Permettre au service des loisirs de communiquer avec les différents intervenants qui travaillent déjà avec votre enfant;
- Permettre au service des loisirs de former adéquatement son personnel;
- Permettre aux accompagnateurs de désamorcer certaines crises ou situations conflictuelles;
- Permettre de limiter les expulsions du camp pour le non-respect des règlements;
- Permettre au service des loisirs d'avoir accès à un intervenant du CISME afin d'obtenir des conseils.

Le service des loisirs demande donc la collaboration des parents afin d'inscrire votre enfant qui vit avec des difficultés ou besoins!

Votre enfant est en attente d'un diagnostic? Il a un diagnostic? Merci de nous en aviser!

L'ÉQUIPE POURRA ÉVALUER LA SITUATION AVEC SES DIFFÉRENTS PARTENAIRES AFIN DE FAIRE VIVRE UN BEL ÉTÉ À TOUS LES ENFANTS.

BOITE À LUNCH ET COLLATIONS

- ❖ Prévoir des repas qui n'ont pas besoin d'être réchauffés;
- ❖ Prévoir un *ice pak* pour conserver le repas froid;
- ❖ Éviter d'apporter des aliments contenant des noix et du beurre d'arachides.

Nous vous informons que les enfants n'auront pas accès à un micro-ondes. Vous devrez donc privilégier les repas froids et l'usage des thermos. Aucune nourriture ne sera entreposée dans les réfrigérateurs.

Comme nous encourageons les jeunes et les animateurs à adopter de saines habitudes de vie, nous vous invitons à éviter les collations de style friandises (croustilles, barres de chocolat, jujubes, etc.) les desserts trop sucrés (petits gâteaux et biscuits) et les boissons énergisantes.

Nous vous encourageons également à réduire le nombre de déchets et d'éléments jetables dans la boîte à lunch de votre enfant en utilisant des contenants réutilisables identifiés.



ALLERGIE AU CAMP

Plusieurs enfants du camp de jour ont des allergies sévères et ont en leur possession une dose d'adrénaline auto-injectable (EPIPEN). C'est pour cette raison que nous demandons aux enfants de ne pas apporter d'aliment contenant des arachides ou des noix. Merci de votre collaboration afin de rendre notre camp sécuritaire.



QUOI METTRE DANS LE SAC DE VOTRE ENFANT

- ❖ Un minimum de 2 collations;
- ❖ Un lunch complet;
- ❖ **Deux** gourdes d'eau;
- ❖ Un chapeau ou une casquette;
- ❖ Un maillot de bain et une serviette de plage;
- ❖ Des souliers fermés ou des sandales (pas de gougounes);
- ❖ Du linge de rechange;
- ❖ De la crème solaire (**en crème**)

Merci de ne pas mettre une crème solaire en aérosol à votre enfant dans son sac. Les enfants ont tendance à jouer avec et un incident de crème solaire dans les yeux d'un ami est si vite arrivé!



RAPPEL :

*****Il est important de bien identifier tous les articles appartenant à votre enfant. *****

SORTIES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

Le service des loisirs a organisé plusieurs activités spéciales pour les enfants. Les activités sont incluses dans le prix de l'inscription.



Plusieurs activités gratuites auront lieu également dans le village de Saint-Dominique (École de la Rocade, Crèmerie Saint-Dominique, Bibliothèque...). Aucune autorisation supplémentaire ne sera demandée pour les petites sorties dans le village.

Une programmation complète avec des thématiques divertissantes sera proposée aux campeurs!



PROCÉDURES D'URGENCE

Advenant un accident majeur à l'enfant, la procédure suivante est suivie :

1. Téléphoner à la maison de l'enfant ou au numéro d'urgence;
 - Laisser un message sur le répondeur, s'il y a lieu;
 - Inscrire l'heure de l'appel sur la fiche.
2. Si l'animateur ou le responsable du camp de jour n'a pas joint les parents ou le tuteur, il téléphone aux répondants à contacter en cas d'urgence inscrits sur la fiche d'inscription.
3. Si aucune de ces personnes n'est disponible, la coordonnatrice du camp de jour prendra les décisions nécessaires pour faire traiter l'enfant.

Selon la gravité de l'accident, les services d'urgence (911) seront contactés avant toute autre personne. Les frais d'ambulance sont aux frais des parents, le cas échéant.

ÉPIDÉMIE

Lorsque vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (exemple : rougeole, poux), vous devez obligatoirement avvertir la coordonnatrice du camp de jour afin que les mesures nécessaires soient prises. Dans certains cas, l'enfant devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux et/ou qu'il ne soit plus contagieux. Nous suivons les recommandations du Centre local de services communautaire (CLSC) et du Centre de santé et des services sociaux (CISSS) à ce sujet.

SOINS PARTICULIERS

Si votre enfant nécessite des soins particuliers (médication ou autre), veuillez aviser la table d'accueil, ainsi que la coordonnatrice du camp de jour, afin d'assurer le bien-être et la sécurité de votre enfant, même si ces soins sont minimes.

RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉPARATION DES JEUNES

Afin de nous assurer que votre enfant passe un séjour extraordinaire parmi nous, nous nous suggérons de :

- ❖ Communiquer avec nous pour toutes questions;
- ❖ Discuter des attentes de votre enfant face aux activités;
- ❖ Opter pour une approche positive et constructive;
- ❖ Vous assurez que l'enfant aura une bonne nuit de sommeil;
- ❖ Sauf en cas d'urgence, nous vous demandons d'éviter de venir visiter votre enfant sur le site afin de ne pas perturber les activités.



Veillez discuter de toute problématique avec la coordonnatrice du camp de jour et non avec l'animateur.

FOIRE AUX QUESTIONS

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE AU CAMP DE JOUR?

Le 21 avril ou jusqu'à épuisement des places.

AI-JE DROIT À UN REMBOURSEMENT SI JE DÉCIDE DE NE PLUS ENVOYER MON ENFANT AU CAMP?

Toutes les demandes seront étudiées.

JE VIENS CHERCHER MON ENFANT PLUS TÔT AUJOURD'HUI, COMMENT LE TROUVER RAPIDEMENT?

Vous devez en informer la table d'accueil.

COMMENT SE DÉROULE LA PREMIÈRE JOURNÉE DE CAMP?

Les enfants arrivent au service de garde entre 7 h et 9 h. Des animateurs organisent des activités et invitent tous les enfants d'un même groupe d'âge à y participer. À 9 h, un chant invite tous les enfants à venir s'asseoir pour le rassemblement du matin. Durant celui-ci, les animateurs se présenteront à tour de rôle. À la suite de cette présentation, les animateurs appelleront, chacun leur tour, tous les enfants constituant leur groupe. Les animateurs se déplaceront ensuite à leur plateau d'activités afin d'effectuer des jeux de connaissance, puis débiteront les animations de la semaine.

Entrecoupée de la collation et d'une pause pour le repas, l'animateur offrira une variété de jeux et de choix d'activités à son groupe. La journée se termine avec un moment causerie, qui permet de faire un retour sur la journée et un rassemblement où les sketches loufoques sont à l'honneur.

Le service de garde débute à 16 h. Des activités sont proposées par les animateurs et les enfants sont encouragés à se joindre à l'un d'eux. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à n'importe quel moment entre 16 h et 17 h 30.

MON ENFANT PEUT-IL ÊTRE DANS LE MÊME GROUPE QUE SON AMI?

Malheureusement, il est impossible de vous garantir que deux amis inscrits soient placés dans le même groupe.

MON ENFANT PEUT-IL ÊTRE DANS LE GROUPE D'ÂGE EN-DESSOUS OU AU-DESSUS DU SIEN?

Vous pouvez demander une dérogation d'âge par courriel à loisirs@st-dominique.ca

PUIS-JE ENVOYER DES MÉDICAMENTS AU CAMP?

Pour pouvoir administrer un médicament à un campeur, nous avons besoin du consentement écrit du parent et d'une copie d'une ordonnance valide. Un formulaire d'autorisation médicale doit être dûment rempli avant qu'un médicament puisse être administré à un enfant. Les médicaments sur ordonnance doivent être fournis dans leur contenant original et comporter les informations suivantes :

- Le nom de l'enfant
- La date de l'ordonnance
- Le nom du médecin
- La posologie
- Le nom du médicament

Chaque matin, ce médicament doit être remis directement au membre du personnel approprié du camp. Aucun médicament vendu librement (Tylenol, Advil, etc.) ne sera administré à un enfant sans autorisation écrite. Selon son âge, si votre enfant a besoin d'un EpiPen ou d'un bronchodilatateur, il doit l'avoir sur lui en tout temps dans un sac banane. La coordonnatrice du camp et l'animateur de l'enfant doivent en être informés. Si un enfant a un bracelet MedicAlert, il est essentiel qu'il le porte en tout temps.



QUELLE EST LA PROCÉDURE POUR LES POUX ET VERS INTESTINAUX?

Si, durant la journée, nous découvrons qu'un enfant a des poux ou des vers intestinaux, nous communiquerons avec ses parents afin qu'ils passent le récupérer le plus rapidement possible. Afin de prévenir une infestation à l'échelle du camp, les parents devront suivre les directives recommandées pour le traitement avant que leur enfant puisse retourner au camp. Nous pouvons lui refuser l'accès au camp s'il n'a pas fait préalablement un premier traitement.



DOIS-JE APPLIQUER DE LA CRÈME SOLAIRE À MON ENFANT AVANT DE VENIR AU CAMP DE JOUR?

Les enfants jouent à l'extérieur toute la journée. Les animateurs reçoivent la consigne de procéder à l'application de crème solaire chez tous les enfants de leur groupe, un minimum de trois fois par jour. La première application se fait à l'heure de la collation (aux environs de 10 h-10 h 15), la deuxième au dîner et la troisième lors de la collation d'après-midi.

MON ENFANT DE 5 ANS A DE LA DIFFICULTÉ À SE CRÉMER SEUL, ALLEZ-VOUS L'AIDER?

Bien sûr! Dans un premier temps, nous tâchons de montrer aux jeunes comment se crémér adéquatement. Les animateurs finalisent l'application au besoin, afin d'éviter tout risque de coup de soleil.

LA CRÈME SOLAIRE EN AÉROSOL EST INTERDITE

PLAINTE(S) OU SUGGESTION(S)

Le service des loisirs souhaite vous offrir le meilleur service possible. Si vous voulez formuler une plainte ou nous faire part d'une situation qui vous apparaît problématique ou dangereuse, nous vous invitons à remplir le formulaire se trouvant sur notre site (sur la plateforme interactive en ligne).

Ce système vous permettra d'avoir l'état de votre demande en direct. Un suivi sera fait par le service des loisirs dans un délai raisonnable.

Vous pouvez communiquer en tout temps avec le service des loisirs 450-774-9939, poste 226 ou par courriel loisirs@st-dominique.ca .

Afin d'assurer un suivi, nous vous demandons de communiquer directement avec le service des loisirs et non avec les employés saisonniers du camp. Merci de votre compréhension.

SITE DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour de Saint-Dominique est situé au 548, rue Saint-Dominique. Certaines activités se tiendront au 1250, rue Principale.





POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET DE PAIEMENT

CAMP DE JOUR ST-DO

Afin d'assurer une saine gestion des inscriptions et de la planification des activités, la présente politique de remboursement et de paiement s'applique à toutes les inscriptions au Camp de jour St-Do.



1. TARIFICATION

- **Camp de jour** : 90 \$ par semaine
- **Semaine 7** : 100 \$ (incluant une sortie nécessitant un transport en autobus)
- **Service de garde** : 40 \$ par semaine



2. PAIEMENT DES INSCRIPTIONS

- Le paiement complet de l'inscription au camp de jour et au service de garde doit être effectué avant le début du camp.
- Tout enfant dont le solde n'est pas acquitté en totalité avant le début des activités ne pourra être admis au camp de jour tant que le paiement n'aura pas été reçu.



3. PAIEMENTS REFUSÉS

- Tout paiement refusé par l'institution financière (fonds insuffisants, compte fermé, opposition de paiement ou toute autre raison) entraînera automatiquement des frais administratifs de 25 \$ par transaction refusée.
- Ces frais devront être acquittés avant que l'enfant puisse continuer à participer aux activités du camp.



4. ANNULATION AVANT LE 3 JUILLET

- Les demandes d'annulation reçues au plus tard le 3 juillet peuvent donner droit à un remboursement des semaines annulées.
- Toutefois, des frais administratifs de 25 \$ par semaine annulée seront retenus du montant remboursé.



EXEMPLE

Annulation d'une semaine régulière (90 \$) avant le 3 juillet :

- Frais administratifs : 25 \$
- Montant remboursé : 65 \$



5. ANNULATION APRÈS LE 3 JUILLET

- Aucun remboursement ne sera accordé pour une annulation reçue après le 3 juillet, sauf exception autorisée par la Municipalité de Saint-Dominique.
- Les semaines annulées, non utilisées ou les absences demeurent entièrement payables.



6. EXPULSION DU CAMP DE JOUR

Lorsqu'un participant est expulsé du Camp de jour St-Do en raison du non-respect du code de vie, de comportements inadéquats ou de toute autre situation justifiant son retrait du programme, aucun remboursement, total ou partiel, ne sera accordé, et ce, pour les semaines restantes inscrites.



7. ABSENCES

Aucun remboursement ne sera accordé pour :

- Les journées d'absence;
- Les retards;
- Les départs anticipés;
- Les absences pour maladie;
- Les vacances;
- Toute autre raison personnelle.



8. MODALITÉS

Toute demande d'annulation doit être transmise par écrit à la Municipalité de Saint-Dominique avant le 3 juillet afin d'être admissible à un remboursement selon les conditions prévues à la présente politique.

